

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/09/24/2019014016/justel>

Dossier numéro : 2019-09-24/01

Titre

24 SEPTEMBRE 2019. - Arrêté royal transférant temporairement le siège de Saint-Vith du tribunal de police d'Eupen à Eupen

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 27-09-2019 page : 89281

Entrée en vigueur : 01-10-2019

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le siège de Saint-Vith du tribunal de police d'Eupen est temporairement transféré à Eupen.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2019.

[Art. 3](#). Le ministre qui a la Justice dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.